



Du 13 Avril 2015

Présents : G.BLEINC ; P.AUGUSTIN ; P. CODOL ; N.NAVARRO ; M.HENRY ; J-M FICHBEN ; M.IPLIKDJIAN ; A.BENYAMIN ; C.CAMINITA ; C.GIORSETTI ; N.RIVIERE ; P.PRESUTTO ; N.URREA ; N.VINCENT ; S.GUIGNONNET ; L.CHAMOIN

Absentes : M.JOLLY DE MUNSTHAL pouvoir à G.BLEINC
M.MINIER-ROUX pouvoir à M.IPLIKDJIAN

Excusé : F.LEPRETTE.

1) Vote de Comptes Administratifs 2014 du Budget Général et du Budget Eau et Assainissement

Monsieur CODOL Philippe présente le compte administratif du budget communal 2014 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2014			RESTES A REALISER 2014			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	1 056 521.66	1 207 287.52	150 756.86				1 056 521.66	1 207 287.52	150 756.86
RESULTAT REPORTE 2013		47 646.43	47 646.43					47 646.43	47 646.43
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	1 056 521.66	1 254 933.95	198 412.29				1 056 521.66	1 254 933.95	198 412.29
INVESTISSEMENT	157 715.60	324 272.04	166 556.44	41 327.88		-41 327.88	199 043.48	324 272.04	125 228.56
RESULTAT REPORTE 2013		21 472.10	21 472.10					21 472.10	21 472.10
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	157 715.60	345 744.14	188 028.51	41 327.88		-41 327.88	199 043.48	345 744.14	146 700.66
TOTAL	1 214 237,26	1 600 678,09	386 440,83	41 327,88		-41 327,88	1 255 565,14	1 600 678,09	345 112,95

Le budget Général de la commune 2014 présente un excédent de **386 440,83 €** en résultats cumulés sans restes à réaliser et de **345 112,95 €** avec les restes à réaliser.

L'assemblée décide de voter le compte Administratif du budget communal 2014 à l'unanimité

Monsieur CODOL Philippe présente le compte administratif du budget de l'Eau et Assainissement 2014 arrêté comme suit :

	RESULTAT DE L'EXECUTION 2014			RESTES A REALISER 2014			RESULTAT CUMULE		
	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	207 748,04	191 787,69	-15 960,35				207 748,04	191 787,69	-15 960,35
RESULTAT REPORTE 2013		17 313,60	17 313,60					17 313,60	17 313,60
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	207 748,04	209 101,29	1 353,25				207 748,04	209 101,29	1 353,25
INVESTISSEMENT	25 145,89	46 447,18	21 301,29				25 145,89	46 447,18	21 301,29
RESULTAT REPORTE 2013		77 683,18	77 683,18					77 683,18	98 984,47
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	25 145,89	124 130,36	98 984,47				25 145,89	124 130,36	100 337,72
TOTAL	232 893,93	333 231,65	100 337,72				232 893,93	333 231,65	100 337,72

Le budget Eau et Assainissement 2014 présente un excédent de 100 337,72 € en résultats cumulés.

L'assemblée décide de voter le compte Administratif du budget Eau et Assainissement 2014 à l'unanimité

2] Vote des Comptes de Gestion 2014 Budget Général et Budget Eau et Assainissement

A / Budget Général

Monsieur CODOL Philippe présente le compte de gestion du budget général 2014 arrêté par Madame de receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2014 du budget général arrêté par Monsieur le Maire

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de madame le receveur municipal à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité

B / Budget Eau et Assainissement

Monsieur CODOL Philippe présente le compte de gestion du budget Eau et Assainissement 2014 arrêté par Madame de receveur municipal.

Le compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif 2014 du budget Eau et Assainissement arrêté par Monsieur le Maire

L'assemblée décide donc de voter le compte de gestion de madame le receveur municipal à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à le signer

Adopté à l'unanimité

3] Affectation des résultats 2014 pour :

A / Budget Général

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente un excédent de **386 440.83 €**

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- Excédent de 198 412.29 €, report de 58 412.29 € en section de fonctionnement, 140 000 € en section investissement
- Excédent de 188 028.51 €, reporté en section d'investissement

Adopté à l'unanimité

A / Budget Eau et Assainissement

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014.

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente un excédent de **100 337.72 €**

Décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- Excédent de 1 353.25 € reporté en section de fonctionnement
- Excédent de 98 984.47 €, reporté sur la section d'investissement

Adopté à l'unanimité

4] Vote des subventions 2015 aux associations

Monsieur CODOL Philippe , 5^{ème} Adjoint, délégué aux associations propose à l'assemblée, en accord avec la commission des finances, l'attribution des subventions suivantes pour l'année 2015 aux associations ayant fourni leur bilan moral et financier quand ils présentent un caractère d'intérêt communal.

Ensemble Polyphonique de Provence	500	Resto du Cœur	150
U.S.E.P	400	Croix Rouge de Saint Maximin	150
Les Gens Heureux	650	D.D.E.N	60
Confrérie des Pois chiches	3000	A.S.R	850
Souvenir Français	450	Pompiers de Nans les Pins	250
Tennis Club Rougièrois	950	Donneurs de Sang	150
F.N.A.C.A	100	Secours Populaire	150
Chat Chat Chat	200	Secours Catholique	150
Forme et Santé	900	Sporting Club Rougièrois	4400
Rougiers en Fête	11000	Alcool Assistance	100

Adopté à l'unanimité

5] Vote du montant de la subvention 2015 au C.C.A.S

Monsieur le Maire en accord avec la commission des finances, propose à l'assemblée de fixer le montant de la subvention versé au C.C.A.S pour l'année 2015

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la somme de 11 000,00 €

Adopté à l'unanimité

6] Fixation des taux des taxes locale 2015

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet des taux des taxes locales, dressé avec le concours de la commission des finances et appuyé de toutes pièces propres à justifier ses propositions :

- Taxe habitation 9,50
- Taxe foncier bâti 15,50
- Taxe foncier non bâti 63,50

Ouï cet exposé, l'assemblée décide à l'unanimité les 3 taux proposés

7] Vote budget primitif 2015 pour :

A / Budget Général

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet du budget primitif 2015.

Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2015 :

- Dépenses de fonctionnement à la somme de 1 129 938,99 €
- Dépenses d'investissement à la somme de 667 254,35 €
- Recette de fonctionnement à la somme de 1 129 938,99 €
- Recettes d'investissement à la somme de 667 254,35 €

Adopté à l'unanimité

A / Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal, le projet du budget primitif 2015.
Après avoir étudié ce projet, chapitre par chapitre article par article, le conseil municipal arrête pour 2015 :

- Dépenses de fonctionnement à la somme de 214 653.25 €
- Dépenses d'investissement à la somme de 142 384 €
- Recette de fonctionnement à la somme de 214 653.25 €
- Recettes d'investissement à la somme de 142 384 €

Adopté à l'unanimité

8] Convention avec l'association « le bazar du lézard » pour la mise à disposition d'une exposition itinérante

Madame M.HENRY 1^{ère} adjointe, soumet à l'assemblée une convention entre association « **le bazar du lézard** » et la commune concernant une exposition itinérante qui aura lieu du 02 juin au 20 juin 2015 à la salle Caudière .

Adopté à l'unanimité

9] Convention avec la SOLOTEC pour la mise à disposition de matériel

Monsieur Paul AUGUSTIN 2^{ème} adjoint, soumet à l'assemblée une convention entre la SOLOTEC et la commune pour une mise à disposition de matériel.

Adopté à l'unanimité

10] Convention avec l'ODEL VAR pour la mise à disposition de matériel

Monsieur le Maire, soumet à l'assemblée une convention entre l'ODEL VAR et la commune pour une mise à disposition de matériel.

Adopté à l'unanimité

9] Charte de partenariat avec les associations

Monsieur Philippe CODOL 5^{ème} adjoint, soumet à l'assemblée une charte de partenariat avec les associations de la commune.

Adopté à l'unanimité

Vu par nous, Maire de la commune de ROUGIERS pour être affiché le 14 Avril 2015 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi

A Rougiers, le 14 Avril 2015

Le Maire